

Synthèse – Réseaux de compétences 16 octobre 2019 : les messages clés

- L'article 28 de la loi du 8 mars 2018 a défini le concept de réseau de compétences. Le réseau de compétences est un modèle qui n'existe pas encore au Grand-Duché de Luxembourg. On peut parler de réseau de compétences, de soins intégrés, de parcours patient. Le réseau de compétences est un modèle de soins intégrés centré sur le patient qui va au-delà de la collaboration, de la coordination, de la prise en charge multidisciplinaire et des établissements hospitaliers.
- Le rôle du Comité de gestion interhospitalière dont les missions sont définies dans l'article 28 de la loi est celui d'un « gatekeeper aidant ». Ce comité consultatif souhaite soutenir les projets de réseaux de compétences et être constructif.
- Les réseaux vont signifier des formations spécifiques en multidisciplinaire, une harmonisation des pratiques et une coordination de l'ensemble des acteurs et structures. Une coordination des soins autour du patient est également nécessaire avec des compétences professionnelles parfois nouvelles à mettre en place.
- L'organisation en réseau de compétences étant nouvelle pour le pays, l'évaluation formative est nécessaire pour assurer un feedback et montrer l'efficacité. Elle doit porter sur toutes les dimensions du réseau. Le travail préalable réalisé dans le cadre d'une consultance a permis d'identifier un set d'indicateurs répondant à ce besoin.
- Points d'attention issus des expériences des pays limitrophes :
 - Il est important de bien définir les objectifs et les rôles des différents acteurs et ce dès le départ.
 - Le patient est au centre des soins et une coordination efficace est organisée avec lui et tous les soignants qui interviennent dans la prise en charge.
 - La coordination doit être assurée par des personnes dédiées à cette tâche
 - Des outils de communication efficaces sont nécessaires pour soutenir le système.
 - La plus-value est apportée par l'intégration qui va au-delà de la coordination des acteurs.
 - La plus-value en terme de réduction de morbidité peut être démontrée
 - Il faut être inventif et laisser la place à l'expérimentation (dans le financement, la gestion ou la gouvernance des organisations proposées). Les candidatures doivent venir du terrain.
- Les différentes parties prenantes ont toutes répondues favorablement à la demande de participation à la table ronde qui a rassemblé une association de patients, les représentants des professionnels de santé (médecins, infirmiers), l'agence E-santé, l'assurance maladie, les soins en institutions extrahospitalières.
 - Les acteurs sont ouverts à ce concept.
 - La qualité est l'objectif visé par l'ensemble des acteurs. Il sera important de bien définir les rôles de chacun.
 - Le financement du concept de réseau de compétences reste un défi pour le long terme mais des pistes innovantes existent aussi dans ce domaine. La pérennisation des réseaux sera possible si leur plus-value est démontrée. Il faudra trouver des outils avec des incitants (sortir par exemple de la logique de budgétisation des moyens vers

une budgétisation des résultats). Le financement devra être acceptable pour chacun et permettre une responsabilisation des acteurs.

- La communication (entre les professionnels, entre l'hôpital et la ville) reste un défi. Des travaux ont été menés sur les parties techniques informatiques (identitovigilance, sécurisation de la plateforme). Le déploiement reste à venir. L'accessibilité de l'information, la garantie de la qualité de cette information et l'interopérabilité sont fondamentales.
- Des actions, des réussites existent déjà sur le terrain. Un modèle de réseau de compétences venant de l'étranger fonctionne au Luxembourg. Le secteur extrahospitalier utilise des outils de communication et a mis en place des systèmes de coordination qui pourront être inspirants.

Liens

vers la loi du 8 mars 2018 : <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2018/03/08/a222/jo>

RGD pour le comité de gestion interhospitalière :

<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2018/09/11/a858/jo>

vers Sante.lu (carte sanitaire et autres documents) : <http://sante.public.lu/fr/politique-sante/systeme/organisation/hopitaux-2018/index.html>